Groupe socialiste du
Conseil de ville de Delémont

Delémont, le 25 novembre 2019

Postulat

Des transports urbains gratuits ?

En France et dans d'autres pays les autorités se sont non seulement posé la question des avantages et inconvénients de la gratuité des transports publics mais de nombreuses expériences ont été menées et quelques localités ont choisi cette option. En Suisse, à Neuchâtel notamment, des propositions de gratuité d'accès aux transports publics sont en cours d'examens. De ces diverses démarches il apparaît que pour les petites agglomérations, dotées d'infrastructures légères, les avantages de la gratuité sont nets alors que les très grands réseaux ne peuvent se passer de la contribution financière des usagers. On observe généralement que tant les usagers des transports publics que les utilisateurs de véhicules privés bénéficient de la diminution de la densité de la circulation. Un autre aspect est la pollution de l'air : les systèmes de dépollution des moteurs **à essence** ne fonctionnent qu'à chaud, soit après 1 à 1 1/2 km, et donc les déplacements en ville sont, même si les véhicules sont équipés de catalyseurs les plus récents, très polluants.
En 2003 le Conseil de ville avait accepté le postulat 4.10/03 du PLR - "Gratuité des TUD à l'étude". Depuis cette analyse et même depuis l'élaboration du Plan directeur des déplacements, beaucoup d'eau, plutôt tumultueuse, a coulé sous les ponts.
Le groupe socialiste a reconsidéré cette question, celle des coûts notamment. Mais de nombreux paramètres nous échappent et il est nous est impossible, sur la base des comptes communaux et cantonaux accessibles d'établir les coûts totaux des transports urbains et la part couverte par les usagers. Ces données sont connues des services communaux et / ou cantonaux.
A prendre en compte aussi le fait qu'une part importante des transports en ville se fait sur des parcours qui font partie de la déserte des localités de la région. Faut-il tenter de les intégrer? On pense notamment à Courroux où l'on se plaint de la densité du trafic.
Dans quelle mesure le va-et-vient entre les quartiers périphériques et le centre (gare / vieille ville) se ferait par transport public? Et qu'en serait-il des déplacements des écoliers ?
On sait d'autre part que les transports, privés avant tout, sont de gros producteurs de gaz à effet de serre. Si la gratuité des transports publics peut contribuer aux efforts pour limiter le dérèglement climatique on doit envisager de l'introduire.

Nous demandons au Conseil communal de faire évaluer les avantages, les inconvénients, les coûts et la faisabilité de transports urbains gratuits.

Pour le groupe socialiste,

I. Ali